



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-81538>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **25-81538**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : HOSPICES CIVILS DE LYON

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26690027300019

Ville : Lyon Cedex

Code postal : 69373

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 69

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : FOURNITURE DE SYNTHÈSE D'OLIGONUCLEOTIDES POUR LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MOLECULAIRE DES HCL

Code CPV principal - Descripteur principal : 33124130

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : FOURNITURE DE SYNTHÈSE D'OLIGONUCLEOTIDES POUR LES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MOLECULAIRE DES HCL

Critères d'attribution : -Prix : 40% -Technique (Analyse du mémoire technique et des informations fournies dans le BPU [OD garanti, méthodes de purification, contrôles ...] ; et du résultat des essais le cas échéant) : 40% - RSE (analyse des réponses apportées au questionnaire environnemental) : 20 %

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Décision du Pouvoir Adjudicateur le 25/06/2025. Le lot unique a été attribué au fournisseur EUROFINS GENOMICS FRANCE, SIRET : 41884746300050, avec un montant maximum de 430 000 € HT. Référé contractuel pouvant être exercé au plus tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis d'attribution du contrat dans les conditions des articles L551-13 à L551-23 du code de justice

administrative ; recours en contestation de validité qui peut être exercé par les tiers au contrat et pouvant être exercé dans les 2 mois à compter de l'accomplissement des « mesures de publicité appropriées

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/07/2025